

09.10

Secrétariat à la politique
linguistique

Rapport annuel
de gestion

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ

Au cours de l'année 2009-2010, le Secrétariat à la politique linguistique a été appelé, en marge de ses activités courantes, à intervenir dans trois grands dossiers dont les enjeux en matière linguistique sont majeurs.

Signée en 2008, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal vise à renforcer le français comme langue du travail et des services, dans les petites entreprises de la métropole. En collaboration avec ses partenaires gouvernementaux et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le Secrétariat à la politique linguistique, responsable de la coordination et de la mise en œuvre de cette stratégie, a assuré la publication d'un premier bilan de l'ensemble des mesures et a travaillé à la réalisation d'une mesure phare du plan quinquennal, destinée aux entreprises : la mise en place d'un guichet unique d'information sur la francisation.

Le 22 octobre 2009, la Cour suprême du Canada a déclaré inconstitutionnels les deux derniers alinéas de l'article 73 de la Charte de la langue française régissant l'admissibilité à l'enseignement en anglais au Québec. La Cour suprême a toutefois suspendu les effets de son jugement pour une période d'un an afin de permettre à l'Assemblée nationale de réexaminer la Charte de la langue française. Le Secrétariat a été appelé à coordonner les travaux en vue de l'élaboration de la réponse gouvernementale à la suite de cette décision.



La langue de l'Administration a aussi mobilisé l'équipe du Secrétariat. La ministre responsable de l'application de la politique linguistique, Mme Christine St-Pierre, a en effet demandé au Secrétariat d'entreprendre une réflexion afin d'actualiser la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Secrétariat à la politique linguistique revient sur ces grands chantiers de même que sur les travaux courants, en plus de faire mention des nouveautés survenues au cours de l'année : nouvelle équipe de direction, nouveau site Web, nouveau plan stratégique et nouveau programme de promotion du français lors d'événements culturels. Je vous invite à en prendre connaissance.

Le sous-ministre associé responsable
de l'application de la politique linguistique,

JACQUES GOSSELIN

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES CONTENUES DANS LE RAPPORT ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique et de la directrice du Secrétariat à la politique linguistique. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données incluses dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Secrétariat à la politique linguistique :

- > décrivent fidèlement la mission, les défis et les orientations stratégiques du Secrétariat;
- > présentent les objectifs et les résultats du plan stratégique et du plan annuel de gestion;
- > présentent les données exactes et fiables.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables – ainsi que les contrôles afférents à ces données – et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.



JACQUES GOSSELIN

Sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique



HÉLÈNE BINETTE

Directrice du Secrétariat à la politique linguistique

Québec, juillet 2010

TABLE DES MATIÈRES

I.	LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	6
II.	LE CONTEXTE	7
III.	LES FAITS SAILLANTS	9
IV.	LE PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014	9
V.	L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	16
Annexe	Loi et règlements relevant de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	17

I. LA PRÉSENTATION DU SECRÉTARIAT À LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

La mission

Créé en 1988, le Secrétariat à la politique linguistique a un mandat de coordination, de concertation et de promotion à l'égard de la politique linguistique québécoise. Plus précisément, la mission du Secrétariat consiste à :

- › assister et conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française pour la mise en œuvre de la politique linguistique québécoise et intervenir dans les dossiers qu'elle lui confie;
- › coordonner la conduite des travaux relatifs aux projets de modifications législatives ou réglementaires en matière de langue et agir comme soutien dans les dossiers judiciaires concernant la Charte de la langue française;
- › réaliser les interventions nécessaires afin d'assurer la cohérence et le suivi des actions gouvernementales dans le domaine linguistique;
- › soutenir et mettre en œuvre des actions concertées visant l'emploi, la qualité et la promotion du français au Québec;
- › faire connaître la politique linguistique, au Québec et à l'étranger.

La structure organisationnelle du Secrétariat

Le Secrétariat à la politique linguistique est placé sous l'autorité du sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, lequel relève directement de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui est responsable de l'application de la Charte de la langue française.



L'effectif autorisé du Secrétariat à la politique linguistique est de neuf postes.

Les organismes linguistiques

Le Secrétariat à la politique linguistique travaille en collaboration avec les trois organismes créés par la Charte de la langue française : la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française et l'Office québécois de la langue française. Ces organismes occupent un créneau particulier de la politique linguistique et réalisent, par leurs actions conjointes, le plan stratégique concrétisant la volonté de la société québécoise de vivre en français au Québec dans un contexte de diversité et d'ouverture sur le monde.

II. LE CONTEXTE

Au Québec, le français évolue dans un environnement unique : il subit la pression de la forte majorité anglophone du continent nord-américain et celle d'une économie mondiale de plus en plus intégrée où domine la langue anglaise. Seule province canadienne dont la majorité de la population soit de langue maternelle française, le Québec s'est doté, il y a maintenant plus de trente ans, d'une politique linguistique qui lui permet de protéger et de promouvoir l'utilisation du français comme langue commune de la vie publique.

Le défi démolinguistique : rendre le français attrayant

Les données du dernier recensement de Statistique Canada, qui date de 2006, ont confirmé la diversification linguistique croissante de la population québécoise. Cette diversification résulte notamment d'une baisse marquée de la fécondité des francophones, amorcée au cours des années 1960, du vieillissement conséquent de la population, plus particulièrement celle de langue française, et de l'augmentation du nombre d'immigrants qui n'ont pas le français comme langue maternelle. Cette dernière tendance est plus perceptible sur l'île de Montréal où sont fortement concentrés les Québécoises et Québécois de langues maternelles autres que française.

De fait, de 2001 à 2006¹, la proportion de la population québécoise de langue maternelle française a légèrement diminué pour se situer tout juste sous les 80 %; celle de langue maternelle anglaise est demeurée à peu près stable à 8,2 %. Par contre, la proportion de personnes ayant une autre langue que le français ou l'anglais comme langue maternelle a connu une forte croissance, passant de 10,3 % en 2001 à 12,3 % en 2006. Sur l'île de Montréal seulement, les allophones représentaient, en 2006, 32,6 % de la population.

À long terme, l'avenir démolinguistique du Québec, particulièrement dans la métropole, dépend donc non seulement de l'attachement des francophones à leur langue, mais aussi de l'attrait qu'exercera le français auprès des personnes dont il n'est pas la langue maternelle. Cet attrait est d'autant plus important que, pour faire face au vieillissement de la population et à la baisse du poids démographique du Québec au sein du Canada, l'immigration devient un levier privilégié pour assurer le développement du Québec.

1 Les pourcentages présentés ici proviennent du document *La dynamique des langues en quelques chiffres*, publié en 2008 par le Secrétariat à la politique linguistique, à partir des données de Statistique Canada.

L'importance de favoriser la maîtrise du français

Au-delà du défi lié à l'évolution démolinguistique du Québec, il faut souligner les autres défis que posent la mondialisation des échanges commerciaux et l'usage des nouvelles technologies, deux phénomènes dont les effets, favorables à l'utilisation de l'anglais, se font sentir dans plusieurs secteurs de la vie publique tels le travail, le commerce, les affaires et la recherche. Là encore, la pression est plus perceptible dans la région de Montréal².

Dans les différentes sphères de la vie publique, l'évolution des besoins et des modes de communication est rapide et conditionne fortement les exigences de compétence linguistique. Pour que la population du Québec, et notamment celle des jeunes, soit en mesure de relever avec succès, et en français, les défis actuels de la communication publique, il faut qu'elle en arrive à maîtriser cette langue. En conséquence, il devient plus nécessaire que jamais que lui soient fournis des outils linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés et constamment mis à jour.

Des mesures pour renforcer la promotion du français

À la lumière de ces constats, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française a rendu public, en mars 2008, un plan d'action intitulé *Réussir ensemble en français*, dont les mesures visaient à donner un nouvel élan à la francisation des entreprises, à promouvoir l'utilisation de la langue française dans les commerces, afin de mieux servir les consommateurs, et à valoriser l'utilisation d'une langue de qualité ainsi que la richesse et la vitalité de la langue française au Québec.

La première mesure du plan d'action *Réussir ensemble en français* prévoyait la tenue d'un grand rendez-vous entre l'État, les gens d'affaires et les partenaires socioéconomiques, pour soutenir la francisation des entreprises de moins de 50 employés de la région montréalaise. De cet événement, qui a eu lieu le 10 octobre 2008, est issue la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013, signée par le premier ministre, la présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, sept ministres, dont la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, et vingt-cinq représentants du milieu des affaires, du milieu syndical et de différents secteurs de l'activité économique. Les mesures préconisées par cette stratégie, tout comme le plan d'action ministériel de 2008, font désormais partie du plan stratégique des organismes linguistiques.

2 Selon les données de Statistique Canada, compilées à partir du dernier recensement de 2006, le pourcentage d'utilisation du français au travail, le plus souvent ou régulièrement, est de 94,3 % pour l'ensemble des travailleurs du Québec et de 89 % dans la Communauté urbaine de Montréal.

III. LES FAITS SAILLANTS

Outre les activités habituelles en soutien aux interventions de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, il y a lieu de souligner les travaux suivants, effectués par le Secrétariat à la politique linguistique en 2009-2010 :

- › la coordination de la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013;
- › la préparation de la réponse du Québec au jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans les dossiers *Nguyen* et *Bindra*, touchant certaines dispositions de la Charte de la langue française liées à la langue d'enseignement;
- › les travaux en vue de la révision de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration;
- › la publication du Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014;
- › le lancement du nouveau Programme de promotion du français lors d'événements culturels;
- › le suivi du dossier de la langue de correspondance et d'accueil dans certaines sociétés d'État;
- › la refonte du site Web du Secrétariat à la politique linguistique.

IV. LE PLAN STRATÉGIQUE 2009-2014

Un nouveau plan stratégique en matière de politique linguistique a été rendu public en décembre 2009. Couvrant les années 2009 à 2014, ce plan engage la Commission de toponymie, le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique et s'articule autour des cinq grandes orientations suivantes :

- › Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public.
- › Cibler et bonifier l'offre linguistique, terminologique et toponymique.
- › Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur les questions touchant la langue française au Québec.
- › Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et célébrer la vitalité du français.
- › Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation.

Voici le bilan d'une première année d'application de ce plan stratégique, en ce qui a trait aux engagements liant le Secrétariat à la politique linguistique.

PREMIÈRE ORIENTATION :

RENFORCER LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LES MILIEUX DE TRAVAIL ET DANS LES SERVICES AU PUBLIC

L'usage du français dans l'espace public québécois

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action Réussir ensemble en français

Le 20 mars 2008, la ministre Christine St-Pierre rendait public un plan de mesures intitulé *Réussir ensemble en français*. Le plan s'accompagnait d'un budget supplémentaire de 12 M\$ sur deux ans et ciblait le renforcement de la promotion de la langue française au Québec.

En 2009-2010, le Secrétariat à la politique linguistique a orchestré la mise en œuvre d'une des dernières mesures de ce plan d'action qu'il restait à réaliser : « Soutenir des événements culturels célébrant la vitalité de la langue française dans le cadre de leurs activités, comme des festivals de chanson ou de poésie ».

Le Programme de promotion du français lors d'événements culturels

Le Programme de promotion du français lors d'événements culturels a été lancé le 17 décembre 2009. Il vise à mettre en valeur des activités de diffusion culturelle axées sur la langue française et à sensibiliser le public – notamment les jeunes et les groupes dont le français n'est pas la langue maternelle – à la richesse et à la vitalité de la langue française, ainsi qu'à l'importance de bien la maîtriser.

Au total, le Secrétariat à la politique linguistique a reçu 65 projets provenant de 14 régions différentes. De ce nombre, 13 projets ont été retenus par le comité d'évaluation et ont fait l'objet d'une aide financière. L'enveloppe globale dédiée au programme était de 200 000 \$ pour 2009-2010.

Travailler à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013

Signée en octobre 2008 par 34 représentants du gouvernement, de gens d'affaires montréalais et des milieux syndicaux, de l'éducation ou de la culture, la Stratégie commune d'intervention pour Montréal 2008-2013 a pour objectif de consolider le français dans les entreprises montréalaises de 11 à 49 employés. Elle contient une trentaine de mesures axées sur la formation, l'accompagnement, la promotion et la sensibilisation. Le Secrétariat à la politique linguistique en a coordonné la mise en œuvre.

Le suivi de la Stratégie

Un comité de suivi des activités, coprésidé par le sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, M. Jacques Gosselin, et par la vice-présidente Stratégie et Affaires publiques de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M^{me} Chantal Bouvier, supervise la mise en œuvre de la Stratégie commune.

Le Comité de suivi des activités s'est réuni les 19 août et 11 décembre 2009 ainsi que les 9 et 22 mars 2010. En août 2009, il a transmis, aux membres du Comité directeur des orientations, un rapport portant sur l'état d'avancement des mesures. Il a vu à la préparation, pour la fin mars 2010, d'un premier bilan des réalisations couvrant la période entre la signature de la Stratégie commune et le 31 décembre 2009.

Ce premier bilan indique que 28 des 30 mesures étaient amorcées, réalisées ou en voie de l'être, et que plusieurs mesures commençaient déjà à avoir un impact intéressant auprès des petites entreprises. Il a été rendu public dans le site Web du Secrétariat à la politique linguistique le 26 avril 2010.

La création d'un « guichet unique » destiné aux petites entreprises

L'une des mesures inscrites dans la Stratégie commune d'intervention pour Montréal consistait en la création d'un lieu qui centraliserait toute l'offre gouvernementale en francisation (formation, nouvelles technologies, programmes, etc.) destinée aux petites entreprises, et leur proposerait un mode d'accompagnement et de soutien.

Placés sous la responsabilité du Secrétariat à la politique linguistique, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Emploi-Québec, l'Office québécois de la langue française, Services Québec et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, les travaux de mise sur pied du guichet unique ont permis, en 2009-2010 :

- › de définir le concept du guichet et son mode de fonctionnement, à partir notamment d'une étude réalisée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
- › de définir le rôle du coordonnateur du guichet et des agents démarcheurs;
- › de conclure des ententes avec des partenaires : la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent;
- › de développer la première phase du nouveau site Internet regroupant, entre autres, l'offre gouvernementale en services de francisation.

La francisation de l'Administration

Veiller à la cohérence des actions de l'Administration en matière d'emploi et de qualité de la langue française

La politique linguistique gouvernementale

Le 27 avril 2009, la ministre confiait au Secrétariat à la politique linguistique le mandat d'examiner la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et de lui faire des recommandations, le cas échéant, en vue de sa révision. Plus précisément, la ministre évoquait les nouveaux défis posés, depuis l'adoption de la Politique en 1996, par les nouvelles technologies de l'information ainsi que par l'arrivée croissante d'immigrants.

Au cours de l'été et de l'automne 2009, le Secrétariat a consulté à cet égard les ministères et organismes de l'administration publique gouvernementale québécoise, dont l'Office québécois de la langue française. En janvier 2010, un comité de travail a été constitué pour approfondir la question et transmettre des propositions de révision à la ministre, ce qui a été fait en avril 2010.

Par ailleurs, des démarches particulières ont été entreprises auprès de différents ministères et organismes afin de rappeler les règles des différentes politiques linguistiques et de renforcer leur application.

Le soutien technique à l'administration québécoise

Comme par les années passées, le Secrétariat a continué à veiller à la cohérence des actions de l'administration publique québécoise en matière linguistique. Régulièrement consulté par les ministères et les organismes qui souhaitent s'assurer que leurs pratiques ou les clauses linguistiques contenues dans diverses ententes intergouvernementales, interministérielles ou autres sont conformes à la politique linguistique québécoise, le Secrétariat a répondu à une trentaine de demandes de cet ordre en 2009-2010.

DEUXIÈME ORIENTATION :

CIBLER ET BONIFIER L'OFFRE LINGUISTIQUE, TERMINOLOGIQUE ET TOPONYMIQUE

Les outils d'aide à la maîtrise du français

Soutenir des projets liés au développement et à la diffusion d'outils d'aide à la maîtrise du français ainsi qu'à la recherche sur le français en usage au Québec

Le Trésor de la langue française et Le français en usage au Québec

Par l'entremise du Secrétariat, le gouvernement du Québec a complété, en 2009-2010, son appui financier à deux projets d'envergure, soutenus de manière récurrente depuis plusieurs années.

Une dernière subvention de 50 000 \$ a été accordée au Trésor de la langue française du Québec (TLFQ) de l'Université Laval pour la numérisation et la diffusion dans Internet de son fichier lexical, un vaste corpus patrimonial qui s'étend du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. De même, une dernière subvention de 700 000 \$ a été accordée au groupe de recherche FRANQUS de l'Université de Sherbrooke pour son projet de dictionnaire intitulé *Le français standard en usage au Québec*. Cet ouvrage, dont une version préliminaire a été mise en ligne en novembre 2009, décrit le français que nous partageons avec l'ensemble de la francophonie, ainsi que les mots qui désignent des réalités propres au Québec.

Le sous-comité franco-québécois sur la qualité du français dans l'Administration

En 2004, les gouvernements de la France et du Québec convenaient de partager leurs expertises en matière de simplification du langage administratif. C'est dans ce contexte qu'a été créé le sous-comité sur la qualité du français dans l'administration publique, dont la coordination est assurée, pour la partie québécoise, par le Secrétariat à la politique linguistique et, pour la partie française, par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Parmi les réalisations du sous-comité, la publication, en 2006, d'une brochure intitulée *Rédiger... simplement – Principes et recommandations pour une langue administrative de qualité*, fut particulièrement remarquée.

En 2009-2010, la France et le Québec ont poursuivi leur partage d'expertises sur la question de la qualité de la langue, cette fois sur la qualité de la communication dans les services destinés aux usagers. C'est pourquoi, en mars 2010, pour améliorer l'efficacité des échanges, il a été décidé de regrouper le sous-comité sur la qualité du français et le comité sur le gouvernement en ligne.

TROISIÈME ORIENTATION :

DOCUMENTER LES CONNAISSANCES SUR LA SITUATION LINGUISTIQUE ET SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique

La veille linguistique

En raison même de sa mission, le Secrétariat à la politique linguistique s'intéresse à de nombreux sujets liés aux politiques linguistiques et à la promotion des langues. En particulier, il recueille régulièrement de l'information sur les mesures d'aménagement linguistique prises ailleurs dans le monde, et porte une grande attention aux défis linguistiques auxquels sont confrontés de nombreux États. Il s'intéresse aussi aux actions de l'UNESCO en rapport avec la protection des langues et surveille étroitement toute question susceptible de documenter l'état du français à l'échelle du monde.

Les échanges avec les partenaires étrangers

Des échanges portant sur l'expertise du Québec en matière d'aménagement linguistique ont été maintenus avec des partenaires de Catalogne et du Pays de Galles. Ils ont contribué à alimenter les actions de veille sur les politiques linguistiques et les législations linguistiques dans le monde.

Dans le cadre du plan d'action de la Politique internationale du Québec, le Secrétariat a aussi participé à diverses actions permettant de valoriser l'expertise du Québec en matière de gestion de politique linguistique, notamment auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Mentionnons qu'à la demande de la Commission des affaires galloises (*Welsh Affairs Committee*) du Parlement de Westminster, le Secrétariat a préparé un mémoire sur l'expérience québécoise et ses résultats en matière de politique linguistique.

QUATRIÈME ORIENTATION :

METTRE EN VALEUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE ET CÉLÉBRER LA VITALITÉ DU FRANÇAIS

La politique linguistique québécoise

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec

Le nouveau site Web du Secrétariat

Le nouveau site Web du Secrétariat a été lancé le 27 novembre 2009. Son concept visuel a été rafraîchi et ses contenus ont été revus en profondeur. De plus, le site respecte les standards d'accessibilité pour les personnes handicapées ainsi que le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

Malgré les inconvénients causés par la construction du nouveau site, la fréquentation s'est maintenue, en 2009-2010, avec une moyenne de 2 470 visites mensuelles. De plus, le nombre de pages lues a doublé avec le nouveau site et la durée des visites a augmenté de 25 %.

Les internautes peuvent également se servir du site du Secrétariat pour demander de l'information sur divers aspects de la politique linguistique ou de la Charte de la langue française. De décembre 2009 au 31 mars 2010, le Secrétariat a ainsi répondu à 59 demandes d'information.

Les publications du Secrétariat

Les brochures et publications du Secrétariat sont accessibles par la poste ou par téléchargement, directement à partir du site Web. En 2009-2010, le Secrétariat a posté quelque 8 833 exemplaires de ses différentes brochures et publications. Les publications les plus demandées ont été, dans l'ordre, les brochures *La langue française au Québec – 400 ans, quelques repères*, *Vivre en français au Québec* (disponible en 10 langues) et *La politique linguistique québécoise en questions... et réponses* (disponible en 5 langues).

Les rencontres d'information

En 2009-2010, le Secrétariat a rencontré, à plusieurs reprises, des personnalités québécoises, canadiennes ou étrangères pour les renseigner sur la politique linguistique québécoise. Des présentations ont notamment été faites à Paris devant des parlementaires croates, à Québec, devant un groupe de professeurs de français langue seconde en provenance du Danemark, et à Liège, lors du colloque *Langue française et Communication citoyenne*.

Contribuer au maintien des dispositions de la Charte de la langue française

Lorsque des dispositions de la Charte de la langue française sont contestées devant les tribunaux, le Secrétariat à la politique linguistique participe étroitement aux travaux qui permettront au Procureur général du Québec de plaider en faveur du maintien des dispositions contestées.

En 2009-2010, le dossier *Nguyen* a particulièrement retenu l'attention. Le 22 octobre 2009, la Cour suprême du Canada rendait son jugement dans ce dossier. Elle déclarait inconstitutionnels les deux derniers alinéas de l'article 73 de la Charte de la langue française. Ces dispositions avaient notamment pour effet d'empêcher que l'enseignement reçu en anglais au Québec, dans une école privée non subventionnée, soit pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'un enfant à l'enseignement en anglais au Québec, dans des écoles financées par l'État. Le Secrétariat a travaillé au cours de l'année à l'élaboration de la réponse du Québec à ce jugement. Rappelons que la Cour suprême a accordé un délai d'un an au gouvernement du Québec, soit jusqu'au 22 octobre 2010, pour revoir la loi.

La sensibilisation à la vie en français

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public

Le programme de promotion de la langue française

Le Secrétariat coordonne la gestion du budget consacré à la promotion de la langue française qui a permis l'attribution, en 2009-2010, de 22 subventions totalisant 183 500 \$. Mentionnons les subventions attribuées à diverses activités de promotion du français – les XXIV^{es} Journées de linguistique à l'Université Laval, la Semaine du français à l'Université de Montréal, la Journée de l'Hymne au printemps, la Dictée Paul-Gérin-Lajoie ou le concours de poésie du Mouvement parlons mieux, notamment – ou à des organismes comme l'Association des gens de l'air du Québec, l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), Parents canadiens pour le français – Québec, la revue *Québec français* et Impératif français.

Le programme Parlez-moi d'une langue!

Créé en 1997, le programme *Parlez-moi d'une langue!* permet à des écrivains, à des journalistes et à des auteurs de communiquer leur passion pour la langue française à de jeunes cégepiens et collégiens. Géré par l'Union des écrivaines et des écrivains du Québec (UNEQ) et financé par le Secrétariat à la politique linguistique, le programme s'adresse aux établissements d'enseignement collégial publics et privés du Québec, y compris aux collèges anglophones qui offrent des cours de littérature québécoise d'expression française.

En 2009-2010, une subvention de 85 000 \$ a permis à l'UNEQ d'organiser 150 rencontres au cours desquelles 112 écrivains ont pu échanger avec les élèves de 48 établissements collégiaux différents.

Le succès de *Parlez-moi d'une langue!* est tel que l'UNEQ a amorcé, en janvier 2010, un projet pilote auprès des universités québécoises pour vérifier leur intérêt à participer au programme. Idéalement, l'UNEQ souhaitait permettre à chacune des 16 universités québécoises de bénéficier de deux rencontres. Toutefois, puisqu'il s'agissait cette année d'un projet expérimental et que le budget était limité, des balises ont dû être fixées : 5 rencontres ont eu lieu au cours du trimestre d'hiver et 27 autres se dérouleront durant le trimestre de l'automne 2010.

Le Triathlon du français

À l'instar de l'administration québécoise, les médias, et particulièrement les médias publics, ont un rôle d'exemplarité à jouer en matière de promotion d'une langue de qualité. Ils sont en effet des relayeurs incontournables de la langue, orale et écrite, et ils ont une influence certaine sur la qualité du français au Québec.

C'est dans cette optique que le Secrétariat à la politique linguistique a établi un partenariat avec la télévision éducative et culturelle du Québec, Télé-Québec, afin de réaliser une activité destinée à la relève en journalisme – étudiants et jeunes professionnels – pour les sensibiliser à l'importance de bien maîtriser la langue française pour mieux communiquer. Le projet, intitulé *Le Triathlon du français*, se déroulera sur le Web au cours de l'année 2010-2011.

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises

Le prix Georges-Émile-Lapalme

Cette année encore, le Secrétariat a collaboré à l'attribution du prix Georges-Émile-Lapalme, la plus haute distinction accordée par le gouvernement du Québec dans le domaine de la qualité et du rayonnement de la langue française. Le prix Georges-Émile-Lapalme 2009 a été décerné à M^{me} Monique C. Cormier en raison de sa carrière remarquable dans le domaine de la terminologie et de la lexicographie.

V. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

CINQUIÈME ORIENTATION :

MODERNISER L'OFFRE DE SERVICE ET ACCROÎTRE LA PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

La gestion des compétences et des savoirs

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant

Le Secrétariat à la politique linguistique s'est donné jusqu'au 31 mars 2014 pour atteindre cet objectif.

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel

En 2009-2010, le personnel du Secrétariat à la politique linguistique a bénéficié de formations, colloques et conférences pour une valeur de 10 910 \$. Cette somme, qui inclut la rémunération des employés pendant qu'ils participaient à ces activités de perfectionnement, ainsi que les frais de déplacement et les coûts d'inscription, correspond globalement à 29 jours de formation.

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques

En 2009-2010, le Secrétariat à la politique linguistique n'a reçu aucun stagiaire. Toutefois, trois membres de son personnel ont bénéficié d'activités de mentorat qui ont permis la transmission de savoirs stratégiques.

Pour l'application des exigences législatives touchant les questions suivantes, on se référera à la rubrique du rapport annuel de gestion du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine qui, en ces matières, dessert le Secrétariat à la politique linguistique :

- › l'accès à l'égalité en emploi;
- › l'allègement réglementaire et administratif;
- › le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics;
- › le développement durable et les changements climatiques;
- › l'égalité entre les femmes et les hommes;
- › l'emploi et la qualité de la langue française dans l'Administration;
- › la protection des renseignements personnels;
- › le Plan d'action gouvernemental *La diversité : une valeur ajoutée*;
- › la Politique de financement des services publics;
- › les recommandations du Vérificateur général du Québec.

Loi et règlements relevant de la ministre responsable de la Charte de la langue française (au 31 mars 2010)

Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11)

- + Règlement sur l'affichage de l'Administration (C-11, r. 1);
- + Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick (C-11, r. 2);
- + Règlement de l'Office québécois de la langue française sur la définition de « siège » et sur la reconnaissance des sièges pouvant faire l'objet d'ententes particulières avec l'Office (C-11, r. 3);
- + Règlement sur la délivrance d'attestations de connaissance de la langue officielle en vue de l'admission aux ordres professionnels et sur certains équivalents à ces attestations (C-11, r. 4);
- + Règlement concernant la demande de recevoir l'enseignement en anglais (C-11, r. 5);
- + Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage (C-11, r. 6);
- + Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire (C-11, r. 7);
- + Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne (C-11, r. 8);
- + Règlement sur la langue du commerce et des affaires (C-11, r. 9);
- + Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (C-11, r. 10);
- + Règlement précisant la portée de l'expression « de façon nettement prédominante » pour l'application de la Charte de la langue française (C-11, r. 11);
- + Règlement précisant la portée des termes et des expressions utilisés à l'article 144 de la Charte de la langue française et facilitant sa mise en œuvre (C-11, r. 12).